

# ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE NOËL REVOL

24 avenue de Savoie  
38580 ALLEVARD

04 76 45 10 79 – [eric.ferrier@emmallevard.com](mailto:eric.ferrier@emmallevard.com)



**2018 – 2019**  
**ÊTRE ET JOUER ENSEMBLE**

## PARCOURS PEDAGOGIQUES

### Pour les petits

**Eveil musical**  
De 3 à 5 ans

### CURSUS Jeunes ou Adultes

**Cycle 1**  
(cursus diplômant)

- Pratique instrumentale
- Formation musicale **obligatoire**
- Pratique collective dès la 3<sup>ème</sup> année

**Cycle 2**  
(cursus diplômant)

- Pratique instrumentale
- Formation musicale **obligatoire**
- Pratique collective

### HORS CURSUS Adultes

- Pratique instrumentale
- Formation musicale
- et/ou
- Pratique collective dès la 3<sup>ème</sup> année

### Cours collectifs

**Formation musicale**

**Chorale**

**Ateliers de pratique collective**  
musique de chambre,  
orchestre de l'école de  
musique et Harmonie  
d'Alleverd

## Tarifs

2018/2019	Tarifs hors commune		Tarifs Allevarain					
	Inscription à l'année	Paiement mensuel	Plein Tarif		QF<700€		Tarifs enfant pour famille ayant 3 enfants fiscalement à charge	
			Inscription à l'année	Paiement mensuel	Inscription à l'année	Paiement mensuel	Inscription à l'année	Paiement mensuel
<b>Formation musicale</b>	353,08 €	39,50 €	109,30 €	12,50 €	57,53 €	6,50 €	80,54 €	9,00 €
<b>Formation instrumentale</b>	935,74 €	104,00 €	159,63 €	18,00 €	70,47 €	8,00 €	110,74 €	12,50 €
<b>Location d'instrument</b>	271,19 €	30,50 €	174,01 €	19,50 €	79,10 €	9,00 €	174,01 €	19,50 €
<b>Piano et violon</b>	935,74 €	104,00 €	363,85 €	40,50 €	143,81 €	16,00 €	247,36 €	27,50 €
<b>Réduction Musiciens de l'Harmonie</b>	- 60,00 €	- 6,67 €	- 60,00 €	- 6,67 €				
<b>Réduction 2ème instrument</b>			- 12,00 €	- 1,33 €				

L'inscription pour l'année scolaire 2018/2019 ne sera définitive qu'après régularisation des éventuels impayés auprès des services municipaux.

Possibilité donnée aux familles de payer au mois (sur 9 mois) ou à l'année.

Les frais d'inscription sont payés à réception du titre ou de la facture :

- en début d'année scolaire lorsque l'option d'inscription à l'année a été choisie,
- en début de mois lorsque l'option de paiement mensuel a été choisie.

L'inscription étant pour l'année complète, en cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué; de même, toute année scolaire commencée sera due pour les familles ayant opté pour le paiement au mois.

Les élèves s'inscrivant en cours d'année scolaire à l'école de musique Noël REVOL devront acquitter les frais de scolarité à partir du 1er jour du mois précédant la date d'admission (et non pas pour toute l'année scolaire).

Paiement par Pass'Culture et Pass'Région accepté

Les familles qui louent un instrument du parc locatif de l'école de musique devront obligatoirement fournir un certificat d'assurance attestant la prise en charge des réparations / remboursements en cas de dommages sur l'instrument loué.

## Permanences administratives pour la rentrée 2018/2019 :

### RE-INSCRIPTIONS :

Jeudi 28 juin 2018 de 16h à 19h à l'école de musique.

Attention : Les fiches d'inscription des anciens élèves devront être rendues lors de la permanence du 28/06 ou au directeur avant le samedi 1<sup>er</sup> juillet afin que leurs places soient retenues pour la rentrée 2018.

### INSCRIPTIONS

samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018 : de 9h à 12h, avec le Directeur.

vendredi 7 septembre 2018 : de 17h à 20h à l'école de musique, avec le Directeur.

samedi 8 septembre 2018 : de 9h à 12h « Portes ouvertes » à l'école de musique.  
Après-midi au Forum des associations à Saint Pierre d'Allevard.

## Prise des horaires d'instruments avec les professeurs lundi 10 septembre de 18h à 20h

### RENTREE 2018/2019

A partir du mardi 11 septembre, reprise des cours d'instrument, d'éveil, formation musicale, petit orchestre et chorale.

### DISCIPLINES ENSEIGNEES

#### ÉVEIL MUSICAL

5/6 ans : VENDREDI de 16h45 à 17h30

6/7 ans : VENDREDI de 17h15 à 18h

Atelier chorale : VENDREDI de 18h à 18h45

#### FORMATION MUSICALE

Débutant 1<sup>ère</sup> année (7 ans) : LUNDI de 17h30 à 18h30

Débutant 2<sup>ème</sup> année : LUNDI de 18h30 à 19h30

Débutant 2<sup>ème</sup> année B : JEUDI 17h30 à 18h30

Préparatoire 1<sup>ère</sup> année : LUNDI de 17h30 à 18h30

Préparatoire 2<sup>ème</sup> année : LUNDI de 18h30 à 19h30

Élémentaire 1<sup>ère</sup> année : JEUDI de 18h30 à 19h30

Élémentaire 2<sup>ème</sup> année : LUNDI de 19h30 à 20h30

Fin du 1<sup>er</sup> CYCLE : JEUDI 17h30 à 18h30

Brevet : JEUDI de 19h30 à 20h30

#### FORMATION MUSICALE ADULTE

1<sup>ère</sup> année le samedi de 11h à 12h

2<sup>ème</sup> année le vendredi de 19h à 20h

3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année le mardi de 19h30 à 20h30

#### PRATIQUES COLLECTIVES

Orchestre école de musique le mardi de 18h à 19h30

Orchestre d'Harmonie le samedi de 17h30 à 19h30

Le Directeur est responsable du contenu des heures de Formation et d'instrument des professeurs en fonction des inscriptions.

#### AGENDA

**CONCERT DE NOËL**  
Dimanche 16 décembre 2018  
à 17h

**CONCERT DE  
FIN D'ANNÉE**  
Samedi 22 juin 2019  
à 20h30